

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET 2020

## I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, et antériorité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année concernée.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 est voté le 24 février 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande en mairie. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- De contenir la dette
- De mobiliser les subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

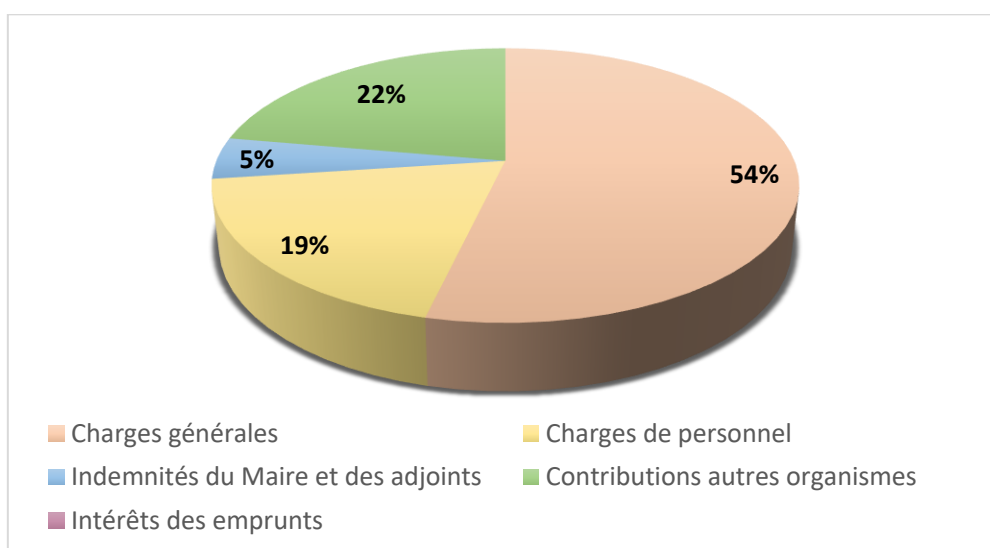
## II. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe d'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### a. Les dépenses de fonctionnement

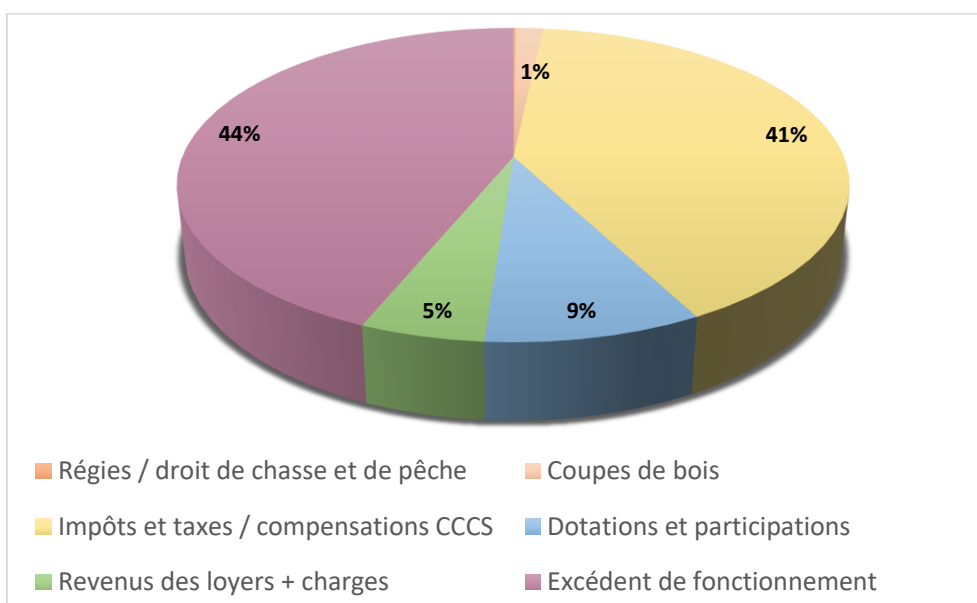
Dépenses de fonctionnement	
Charges générales	476 032
Charges de personnel	170 486
Indemnités du Maire et des adjoints	43 500
Contributions autres organismes	196 945
Intérêts des emprunts	0



## b. Les recettes de fonctionnement

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Recettes de fonctionnement	
Régies / droit de chasse et de pêche	1 995
Coupes de bois	23 000
Impôts et taxes / compensations CCCS	603 007
Dotations et participations	131 900
Revenus des loyers + charges	75 242
Excédent de fonctionnement	650 269

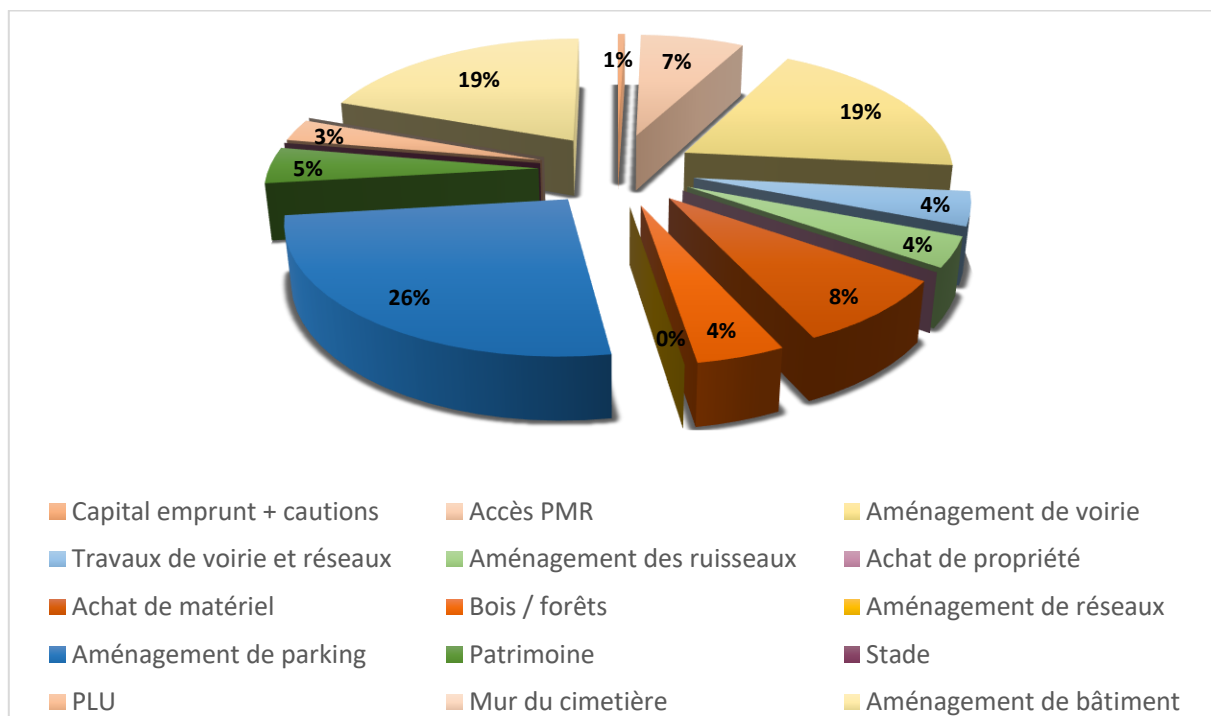


### III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses, ou recettes à caractère exceptionnel.

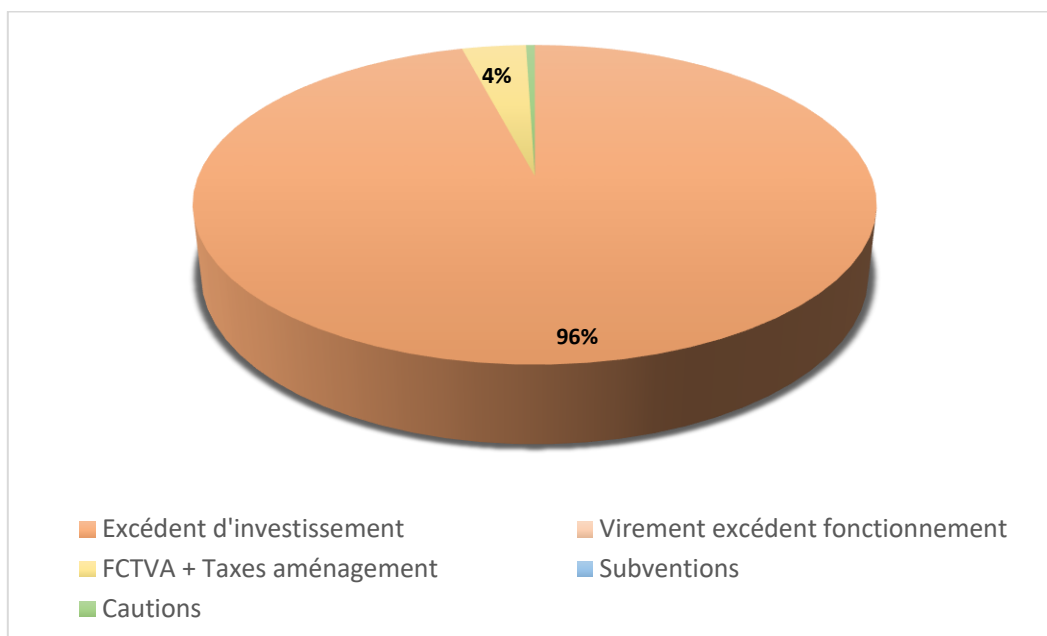
#### a. Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	
Capital emprunt + cautions	3 289
Accès PMR	48 785
Aménagement de voirie	125 645
Travaux de voirie et réseaux	28 462
Aménagement des ruisseaux	25 229
Achat de propriété	0
Achat de matériel	55 911
Bois / forêts	29 380
Aménagement de réseaux	0
Aménagement de parking	171 198
Patrimoine	30 632
Stade	0
PLU	18 714
Mur du cimetière	0
Aménagement de bâtiment	130 000



## b. Les recettes d'investissement

<b>Recettes d'investissement</b>	
Excédent d'investissement	638 958
Virement excédent fonctionnement	0
FCTVA + Taxes aménagement	24 000
Subventions	0
Cautions	3 289



## IV. Ratios

<b>Fonctionnement</b>		
Charges générales / population	476 032	497 €/hab
Charges de personnel / population	170 486	178 €/ hab
Autres charges / population	240 445	251 €/hab
Produits des impôts / population	603 007	629€/hab
Produits des dotations / population	131 900	138€/hab
Revenus des loyers / population	75 242	78€/hab
<b>Investissement</b>		
Dette / population	0	0€/hab
Opération d'équipement / population	663 956	693€/hab

Population légale au 1er janvier 2020 : 958 habitants.